



**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DES ACTIONS ACCRÉDITIVES**

**DEMANDE POUR UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION T100 D'AVIS D'ÉMISSION (NITAE)**

- Si vous avez besoin d'instructions additionnelles, consultez le formulaire T100, *Instructions pour le programme d'actions accréditatives* ou visitez notre site Web à [www.arc.gc.ca](http://www.arc.gc.ca).
- Pour faire une demande d'un NITAE, compléter ce formulaire et le présenter avec l'avis d'émission.
- Une société qui produit le formulaire T100A doit le faire parvenir à l'Agence du revenu du Canada, Unité des autres programmes, Division de la vérification et évaluation des programmes, 875, chemin Heron, Ottawa ON K1A 1A2.
- Dans ce formulaire les références à la loi sont extraites de la Loi de l'impôt sur le revenu et celles qui ont trait aux règlements sont extraites des Règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu.
- L'attribution du NITAE est pour fins d'identification seulement. Le NITAE ne signifie pas que les actions sont des actions accréditatives, que la convention ou les frais répondent à l'une ou l'autre ni à l'ensemble des exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des actions accréditatives, ni que l'ARC accepte la répartition du prix entre les actions et les droits d'achat. Ils peuvent faire l'objet d'une vérification.

**N'inscrivez rien ici**

GLA rev. 0051, compte 308

[ ] [ ] - [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] - [ ]

**Liste de contrôle pour une demande complète**

**Veillez présenter une demande complète pour en accélérer le traitement. À cette fin, assurez-vous que vous avez :**

1. Utilisé la version la plus récente du formulaire T100A pour une demande de l'année courante.
2. Signé et daté le formulaire T100A dans la section « ATTESTATION ».
3. Si une pénalité s'applique, joint un chèque payable au receveur général pour le plein montant de la pénalité.
4. Joint l'avis d'émission. S'il y a seulement des conventions de souscriptions, la première convention signée devrait accompagner ce formulaire.
5. Inscrit toutes les informations appropriées de l'avis d'émission ou de la convention de souscription sur le formulaire et que toutes les questions ont été répondues.
6. Inclus le formulaire T100B, *Détails des actions accréditatives (AA) et des droits d'achat (DAAA) souscrits* pour les ventes jusqu'à date.

**Partie 1 – Renseignements généraux** (écrivez en lettres majuscules) Type de société Privée  Publique

Raison sociale de la société			N° de compte de la société		
			<b>R   C</b>		
Adresse de la société			Adresse postale (si elle est différente)		
Ville	Province	Code postale	Ville	Province	Code postale
Emplacement des registres (s'il est différent)			Personne-ressource et titre		
même que l'adresse de la société <input type="checkbox"/> même que l'adresse postale <input type="checkbox"/>					
Ville	Province	Code postale	Téléphone	Télécopieur	
			( ) ( )	( ) ( )	

**Partie 2 – Renseignements sur les projets d'exploration et d'aménagement**

**Secteurs de mine et pétrole et gaz**

Indiquez le minerai principal ou la combinaison de minerais dont vous recherchez dans votre programme d'exploration. **Sélectionnez une case seulement.**

<p><b>Extraction de pétrole et de gaz (*)</b></p> <p>Extraction de pétrole et de gaz par des méthodes classiques <input type="checkbox"/></p> <p>Extraction de pétrole par des méthodes non classiques <input type="checkbox"/></p> <p><b>Charbons</b></p> <p>Bitumineux <input type="checkbox"/></p> <p>Subbitumineux <input type="checkbox"/></p> <p>Lignite <input type="checkbox"/></p>	<p><b>Minerais métalliques</b></p> <p>Fer <input type="checkbox"/></p> <p>Or <input type="checkbox"/></p> <p>Argent <input type="checkbox"/></p> <p>Plomb-Zinc <input type="checkbox"/></p> <p>Nickel-Cuivre <input type="checkbox"/></p> <p>Cuivre-Zinc <input type="checkbox"/></p> <p>Uranium <input type="checkbox"/></p> <p>Tous les autres minerais métalliques <input type="checkbox"/></p>	<p><b>Minerais non métalliques</b></p> <p>Diamant <input type="checkbox"/></p> <p>Gypse <input type="checkbox"/></p> <p>Autres non métalliques <input type="checkbox"/></p> <p>Certifié par le ministre (**): <input type="checkbox"/></p> <p>Ammonite <input type="checkbox"/></p> <p>Chlorure de calcium <input type="checkbox"/></p> <p>Halite <input type="checkbox"/></p> <p>Kaolin <input type="checkbox"/></p> <p>Sylvine <input type="checkbox"/></p> <p>Silice (***) <input type="checkbox"/></p>
---	--	--

Indiquez le type de minerai (p. ex. platine) si vous avez choisi « Tous les autres minerais métalliques », « Autres non métalliques » ou « Certifié par le ministre ».

(\*) L'extraction de pétrole et de gaz par des méthodes classiques est celle où l'activité principale est l'exploration et/ou la production pétrolière ou gazière à partir de puits dans lesquels les hydrocarbures seront amenés ou pourront être produits à l'aide des techniques habituelles de pompage. L'extraction de pétrole et de gaz par des méthodes non classiques est celle où l'activité principale est la production de pétrole brut à partir de schiste argileux de surface, de sables bitumineux ou de réservoirs contenant des hydrocarbures semi-solides inexploitablement par des méthodes de production classiques.

(\*\*) Un gisement minéral que le ministre des Ressources naturelles a certifié que le minéral principal extrait est un minéral industriel contenu dans un gisement non-stratifié. Les minerais industriels sont les minerais non métalliques et non-combustibles utilisés dans leurs états naturels dans les industries chimique et de manufacture. Attachez une copie du certificat émis par le ministre.

(\*\*\*) Le principal minéral extrait est la silice, qui est extraite du grès ou du quartzite.

**Secteurs d'énergies renouvelables et à l'économie d'énergie**

Sélectionnez le type de source d'énergie qui décrit le plus précisément l'activité dans lequel vous serez engagés.

Cogénération  Petite centrale hydro  Éolienne  Photovoltaïcs  Autre (spécifiez)  \_\_\_\_\_

### Partie 3 – Renseignements sur l'avis d'émission et l'entente de souscription

#### Étape 1 – Avis d'émission et entente de souscription

Les conventions seront-elles (ou ont-elles été) signées dans la même année civile? Oui  Non

(un n° d'identification sera attribué pour chaque groupe de conventions signées dans une même année civile)

Y a-t-il eu un avis d'émission (prospectus, notice d'offre, offre de souscription, etc.) pour promouvoir l'offre? Oui  Non

Quelle est la date la plus hâtive où la première entente a été signée ou un avis d'émission a été remis pour la première fois à un investisseur éventuel?

\_\_\_\_\_

AAAA          MM          JJ

Le formulaire T100A doit être rempli et présenté au plus tard le dernier jour du mois qui suit le premier des mois suivants :

- le mois au cours duquel la convention est conclue par la société;
- le mois au cours duquel la société remet un avis d'émission pour la première fois à un investisseur éventuel.

Si la date-limite est dépassée, s.v.p. complétez la partie 4 – Calcul de la pénalité ci-dessous.

#### Étape 2 – Produit de la souscription

##### • Actions accréditatives (AA)

Nombre maximal d'AA qui seront émises si la totalité des actions offertes est vendue, ou si aucun avis d'émission n'est utilisé, le total des AA que vous prévoyez émettre (10) \_\_\_\_\_

Prix attribué à chaque AA (\*) (11) \_\_\_\_\_ \$

Produit total maximal de l'émission des AA (12) \_\_\_\_\_ \$

(\*) Le prix des AA doit être établi au plus tard dans les 60 jours après que la convention a été signée tel que prévu à l'alinéa 6202.1(2)a) des *Règlements de l'impôt sur le revenu*.

##### • Droits d'achat d'actions accréditatives (DAAA)\*\* (seulement si cette partie du produit doit être engagée à titre de frais admissibles)

Nombre maximal de DAAA qui seront émis si la totalité de l'offre est vendue, ou si aucun avis d'émission n'est utilisé, le total des DAAA que vous prévoyez émettre (15) \_\_\_\_\_

Prix attribué à chaque DAAA (16) \_\_\_\_\_ \$

Produit total maximal pour l'émission des DAAA (17) \_\_\_\_\_ \$

**Total du produit de la souscription à consacrer à des frais admissible** **(18) \_\_\_\_\_ \$**

(\*\*) incluent tout droit de faire émettre une AA

Il faudra remplir et présenter le formulaire T100B dès que la levée de fonds sera complétée.

#### Étape 3 – Droits d'achat d'actions accréditatives (DAAA) à être exercé ultérieurement

##### • Les actions émises à l'exercice des droits d'achat seront-elles des AA?

Oui  Non

Si non, ne pas remplir cette étape.

Nombre maximal de DAAA qui seront en circulation si la totalité de l'émission est vendue ou si aucun avis d'émission n'est utilisé, le total des DAAA que vous prévoyez émettre (20) \_\_\_\_\_

Prix d'exercice par DAAA (21) \_\_\_\_\_

Produit total maximal de l'exercice éventuel des DAAA (22) \_\_\_\_\_

Date d'expiration des DAAA \_\_\_\_\_

Si les DAAA peuvent être exercés subséquemment à un autre prix, inscrivez le nouveau prix \_\_\_\_\_ \$ et la date d'expiration \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

AAAA          MM          JJ

Il faudra remplir et présenter le formulaire T100C, *Renseignements concernant des actions accréditatives - Demande pour un numéro d'identification T100 (NIT) sur l'exercice des droits d'achat d'action accréditatives (DAAA) et détails concernant l'exercice des DAAA* dès que les DAAA auront été exercés.

### Partie 4 – Calcul de la pénalité

#### Calcul de la pénalité en vertu des paragraphes 66(12.74) et 66(12.75) pour la présentation tardive du formulaire

Pénalité minimale (A) 

100 \$
--------

Montant de la ligne (18) \_\_\_\_\_ X 1/4 de 1 % (B) \_\_\_\_\_

Pénalité maximale (C) 

15 000 \$
-----------

**Pénalité** : la valeur médiane de (A), (B) et (C) ou, si deux des montants sont égaux, la valeur de ces montants (28) \_\_\_\_\_

paiement joint (les chèques doivent être payables au receveur général)

#### — ATTESTATION —

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont à ma connaissance, exacts et complets.

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Nom d'un agent autorisé (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_

Signature d'un agent autorisé

\_\_\_\_\_

Fonction ou titre (en caractères d'imprimerie)